L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, moi aussi que le Règlement permet à un député de lire tout ce qu'il lui plaît de lire à la Chambre, pourvu qu'il fasse siennes les paroles qu'il lit, et je fais miennes ces paroles.

M. Ricard: Vous acceptez comme vôtres ces paroles de malheur?

L'hon. M. Pickersgill: Là-dessus, je tiens à rappeler ce que l'honorable député a dit; je vais lire ses paroles mêmes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je pense que l'honorable député comprend qu'il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut faire siennes ces paroles et se reporter en même temps à ce qu'un autre a dit. Il semble que tous veulent connaître l'auteur de ces paroles.

L'hon. M. Pickersgill: Celui qui a prononcé ces paroles siégeait alors dans l'opposition comme simple représentant de la circonscription de Prince-Albert et il est aujourd'hui premier ministre du pays. Ces sombres prédictions ont été faites lors de l'unique crise de chômage saisonnier un peu prononcé de cette époque. (Exclamations). Je sais bien que les honorables députés n'aiment pas qu'on rappelle leurs paroles; ils voudraient que nous parlions toujours de ses visions. Ils n'aiment pas revoir leur leader dans ses guenilles d'autrefois. Leur chef a bien plus besoin d'un nouveau costume, que le pays. Le pays, lui, a besoin d'un nouveau gouvernement. Je voudrais vous signaler les mots exprimés dans ce genre de déclarations auxquelles nous ne voyions pas d'objection lorsque nous siégions de l'autre côté. Nous ne disions pas qu'elles étaient antiparlementaires et antipatriotiques.

M. Martineau: Qu'a dit M. St-Laurent?

L'hon. M. Pickersgill: M. St-Laurent croyait à la liberté de parole. Il croyait au respect de la liberté.

M. Thrasher: Parlez-nous de ses rapports avec la Société Radio-Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Il croyait au respect envers tous les députés et il a montré du respect envers tous les membres de la Chambre...

M. Thrasher: Parlez-nous de ses rapports avec Radio-Canada.

L'hon. M. Pickersgill: ...et ceux d'entre nous qui se souviennent de lui ne l'oublieront jamais.

Une voix: Parlez-nous donc de ce vendredi néfaste.

M. Pallett: Qui était premier ministre pendant le débat sur le pipe-line?

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

L'hon. M. Pickersgill: Si j'avais vécu ce à propos du rappel au Règlement, je dirai morne samedi, je ne m'empresserais pas trop de parler du vendredi néfaste. Mais j'aborde une question qui est pas mal plus grave. Voici ce que le premier ministre a déclaré sur les ondes:

> Je veux parler, bien sûr, de ceux qui, à des fins politiques ...

> Il faisait allusion, avec la courtoisie qui lui est coutumière, à ses adversaires dans cette enceinte.

> .. sapent la réputation et le prestige du Canada à l'étranger..

Soyez tout oreille.

... répandent partout leurs fausses prophéties de malheur.

Cela s'apparente en tous points aux discours que le très honorable représentant prononçait lorsqu'il ne portait pas encore ce titre.

M. Pallett: Vos discours ne s'approcheront pas des siens, même si vous vivez jusqu'à cent ans.

L'hon. M. Pickersgill: Je puis parcourir ses discours, et je constate que les honorables vis-à-vis ne manquent pas de soulever des objections quand certains des anciens discours du premier ministre sont réchauffés dans cette enceinte. Leur qualité ne semble pas toujours durable. C'est sans doute pourquoi nous voulons toujours avoir du neuf.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'aimerais vous entendre prononcer quelques discours comme celui du premier ministre que vous venez de citer.

L'hon. M. Pickersgill: Que le secrétaire parlementaire se soit lancé hier soir dans la propagande tory, comme il le fait toujours, cela ne m'a ni scandalisé ni surpris: mais-et voilà qui me paraît plus grave—il a été secondé par le ministre du Travail (M. Starr). Si je peux obtenir pour quelques instants l'attention du ministre du Travail, je lui ferai remarquer qu'hier soir son secrétaire parlementaire a affirmé catégoriquement que c'était le gouvernement actuel qui avait fait bénéficier les pêcheurs de l'assurance-chômage. Le ministre du Travail a repris cette affirmation et il l'a qualifiée d'exacte.

J'ai ici des textes. Je tiens à la main les statuts de 1956. Le chapitre 50 a été sanctionné le 14 août 1956, bien longtemps, on le voit, avant l'apparition de l'honorable représentant sur les banquettes ministérielles. Le chapitre 50 modifie la loi sur l'assurancechômage par l'adjonction de ce qui suit à l'article 29.

Nonobstant toute disposition de la présente loi, les règlements établis avec l'approbation du gou-verneur en conseil, selon l'article 26, en vue d'inclure parmi les emplois assurables tout emploi dans la pêche peuvent, aux fins de la présente loi, pourvoir ...